ancien conseiller municipal modéré. Tous affirment que les gendarmes ont tiré les premiers, sans provocations et sans sommations. (Mouvement.)

On a essayé de dire que les grévistes avaient tiré des fenêtres. La disposition des lieux rend la chose impossible ; d'ailleurs, on a visité jusqu'à la sellerie, les gendarmes sans trouver aucune trace de balles.

Je ne veux pas passionner le débat, je dirai seulement qu'ils ont perdu la tête. (Clameurs à l'extrême gauche. — Agitation.)

On nous reproche souvent d'être des ennemis de l'armée ; eh bien ! je suis heureux de rendre hommage à l'attitude de l'armée, du lieutenant qui a refusé de faire charger ses hommes, du colonel qui n'avait pas voulu qu'ils prissent de cartouches. (Applaudissements.)

M. Paschal Grousset. — Ça vaut mieux qu'une victoire.

M. Walter. — La troupe n'agit pas toujours ainsi.

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre. (Bruit).

M. Simyan. — En visitant quelques jours après les troupes qui campent à Chalon, le préfet a félicité les officiers et les soldats de leur attitude. Quant aux gendarmes, il s'est borné à leur dire qu'il savait combien leur tâche est difficile ; il ne les a pas félicités, ce qui prouve bien qu'il reconnaît leur culpabilité. En effet, l'état d'esprit des gendarmes de cette région est déplorable ; presque tous sont candidats aux fonctions de gardes dans les Compagnies de mines, ce qui les met dans la main des patrons. (Exclamations.)

Une parole aurait suffi pour faire l'apaisement. Si les députés socialistes venaient plus souvent, si l'un d'eux s'était trouvé là, le sang n'aurait pas coulé. (Violentes exclamations ironiques à droite et au centre. Tonnerre d'applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Simyan rapporte ensuite l'incident du drapeau rouge aux obsèques du jeune Brouiller :

C'est par hasard, que les autres couleurs avaient été cachées ; une simple observation a suffi pour qu'on réparât cette inadvertance.

L'orateur prend vivement à parti à ce sujet M. Georges Berry.

M. Pastre. — Le drapeau rouge est teint du sang des ouvriers (Vives protestations au centre et à droite.)

Les socialistes invectivent les modérés.

M. Simyan. — Il faut en finir avec de telles pratiques ; il ne faut plus qu'on voie des magistrats, des maires, frapper des ouvriers. (Exclamations). Oui, le maire de Gueugnon s'est jeté, la canne levée, sur les ouvriers. Il faut en finir avec cette politique de répression, contre le prolétariat. Il y va de l'honneur et de l'avenir de la République.

Ce que nous réclamons, c'est la justice également distributive pour tous. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Renou, dans une apostrophe véhémente, dénonce le pacte des socialistes avec un gouvernement qui marche sur les ouvriers. « Nous ne vous soutiendrons plus de nos votes ; vous finirez dans la boue, la honte et le sang. »

M. Mesureur est de ceux qui applaudissent M. Renou. M. Bos le lui reproche, ce qui donne lieu à une altercation assez vive entre eux. Les amis de M. Mesureur conspuent M. Bos qui regagne sa place assez piteux.

Le président du conseil monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

Réponse de M. Waldeck-Rousseau

Aussitôt, dit-il, que l'autorité a été saisie d'une protestation émanant de quatre-vingts habitants de Châlon, c'est-à-dire dès le 3 juin, une instruction a été ouverte et le juge a reçu l'ordre d'entendre tous les signataires.

Cette instruction a déjà fait ressortir certains faits mais tant qu'elle n'est pas close, le gouvernement ne saurait se prononcer, condamner ou absoudre. (Exclamations.)

M. Lasies. — Voilà le truc !

M. Bos. — C'est le principe de la séparation des pouvoirs .(Huées)

Le Président du Conseil. — Tous les témoins qui le désireront, seront entendus.

L'orateur fait l'éloge du préfet qui apaisa les grèves antérieures ;cette fois-ci, on a été frappé d'un fait ; la disproportion entre le nombre des intéressés, et l'agitation qui en est résultée ; pendant un mois, pas un soldat n'a été appelé, toutes les tentatives de conciliation échouent.

Le 30 mai, des troubles se produisent ; parmi les personnes arrêtées, ne figurent pas un gréviste, mais, par contre, plusieurs individus qui avaient déjà un casier judiciaire chargé (Mouvement).

Pendant les troubles, on a essayé d'enfoncer les portes de l'usine Galland ; ce n'est plus là une manifestation pacifique, et des mesures préventives s'imposaient. N'en déplaise à M. Renou, j approuve celles qu'on a prises (Rumeurs à l'extrême-gauche). Je suis également surpris qu'il m'ait reproché l'emploi qu'on a fait des gendarmes, au lieu de la troupe. Plus habitués aux foules, ils montrent ordinairement plus de sang-froid que celle-ci, et sont, par suite, plus qualifiés pour être employés dans ces manifestations populaires ; cette fois-ci, n'ayant pas le temps de faire venir des gendarmes, le préfet mande un escadron de chasseurs de Beaune.

L'orateur raconte, à son tour, les incidents du 2 juin ; il approuve les dispositions prises ; pendant près d'une heure, le préfet, mêlé à la foule, prêche le calme, le respect de la loi ; il est violemment assailli.

Intervient la gendarmerie qui est reçue à coups de pierres, de boulons ; dans les poches d'une personne arrêtée, on a trouvé un tire-point aiguisé et du fil de fer, pour faire des barages ; deux officiers et 15 gendarmes sont blessés ou contusionnés ; empêcher de telles troubles, ce n'est pas porter atteinte à la liberté. (Mouvement)

Le Président du Conseil est écouté dans un silence absolu.

Le soir les réverbères sont brusquement éteints ; une patrouille est encore assaillie par une grêle de projectiles ; 22 gendarmes sont blessés ; l'officier avait dû faire précéder ses hommes à cheval de quatre gendarmes à pied, de peur des barrages de fils de fer. M. Simyan a parlé d'une protestation signée de nombreux témoins ; trente-huit ont déjà déclaré qu'ils n'avaient rien vu, et avaient cru signer une note demandant que personne ne fut puni. (Mouvement. Rires.)

D'autres ont contesté leur signature (Exclamations) ; vingt-quatre ont entendu des coups de revolver, sans voir tirer ; dix enfin affirment qu'ils sont partis du côté des gendarmes ; mais, comme ces témoins n'étaient pas là au début de l'affaire, ils ne peuvent attester qu'on n'avait pas d'abord tiré sur ceux-ci. Exclamations ironiques à droite et au centre.)

M. Charles Bernard. — Brigadier, vous avez raison. (Hilarité).

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre. (Protestations.)

Le Président du Conseil. — Il y a aussi d'autres témoins ; l'un d'eux, un peintre, a déclaré avoir vu et entendu des coups de revolver partir des fenêtres ; ce n'était évidemment pas des gendarmes qui tiraient. (Rumeurs à l'extrême-gauche.)

Le lieutenant, dont M. Simyan a admiré le sang-froid, déclare aussi, qu'après un arrêt des projectiles lancés sur la troupe, il a vu la lueur et entendu une dizaine de coups de révolver tirés sur les gendarmes, qui n'avaient point encore tiré. (Protestations à l'extrême-gauche.)

La lumière complète ne peut sortir que d'une enquête contradictoire. Si des faits sont établis contre qui que ce soit, le devoir du gouvernement sera peut-être pénible, mais il le remplira ; d'ici là, on n'obtiendra pas de lui qu'il préjuge une culpabilité, ou qu'il admette une innocence.

M. Renou donne un mauvais conseil aux ouvriers, en leur conseillant la violence ; quand les ouvriers ne commettent pas de violence dans une grève, ils n'encourent aucune répression. Je suis de ceux qui ont approuvé les nouvelles méthodes d'organisation des ouvriers, l'action pacificatrice et modératrice des syndicats (Bruit) ; mais je le déclare, le droit d'un ouvrier, fut-il seul à vouloir travailler, est égal à celui de tous les autres qui ne veulent pas travailler. (Applaudissements ironiques à droite et au centre.)

Les socialistes s'agitent et protestent, l'air fort dépité.

M. Lasies. — Vous n'êtes plus orthodoxe.

M. Waldeck-Rousseau. — En envoyant vingt gendarmes pour protéger les ouvriers qui voulaient rentrer à l'usine et travailler, le gouvernement estime donc qu'il a fait son devoir. (Mouvement ; Applaudissements ironiques aux mêmes bancs).

L'extrême-gauche est de plus en plus déconfite.

M. Millerand applaudit le président du Conseil. (Agitation prolongée.)

Discours de M. Zévaès

M. Zévaès succède à M. Waldeck-Rousseau. A ce moment, le roi de Suède se lève et se retire. Aussitôt la Chambre se relâche de la tenue qu'elle a observé jusqu'ici.

M. Dupuytrem. — Enfin, seuls .(Rires.)

M. Zévaès se livre à une charge à fond de train, d'abord contre M. Waldeck-Rousseau, puis contre les radicaux. C'est la faute des gendarmes, du préfet, du ministre responsable, dit-il, C'est aussi la faute des radicaux qui, de compromission en compromission soutiennent toujours le cabinet, mentent à leur programme, bernent et trompent les ouvriers.

Les radicaux sont fort ennuyés de ce réquisitoire virulent.

L'orateur a été des plus violents. Il a reproché aux ministériels l'habitude qu'ils prennent des massacres, et porté un coup droit à M. Millerand, qui est visiblement ennuyé à son banc.

M. Zévaès termine en demandant une enquête parlementaire.

Intervention de M. Fournière et de M. Pastre

Après quelques observations de M. Chaumié, M. Fournières intervient : si j'étais le gouvernement, dit-il, le Préfet, le Sous-Préfet, et le Procureur de la République seraient actuellement destitués ou déplacés. (Exclamations.)

Si une précédente Chambre n'avait pas refusé d'inscrire l'arbitrage obligatoire dans la loi, on n'en serait pas là ; je reprends cete proposition.

M. Pastre. — On a violé la loi à Châlon.

M. de Ramel. — On l'a violée pour moi à la Haute-Cour, c'est la justice distributive ; tantôt c'est nous, tantôt c'est vous. (Applaudissements.)

M. Pastre demande un crédit de cent mille francs pour les victimes, s'il y en a eu. (Sic).(Exclamations et rires prolongés.)

LES ORDRES DU JOUR

Le Président. — J'ai reçu une demande d'enquête parlementaire de onze membres de MM. Zévaès et Berthelot, et deux ordres du jour, l'un de MM. Pastre et Renou, l'autre de MM. Simyan, Pajot, Dubief.

M. Berthelot. — J'ai repris la demande d'enquête libellée dans les mêmes termes que celle qui fut déposée par un ministre actuel au lendemain de Fourmy. (Mouvement.)

Cris. — Quel ministre ?

M. Charles Bernard. — L'homme de Saint-Mandé.

M. Lasies. — Un renégat.

Tous les regards se portent vers M. Millerand qui est très rouge.

M. Berthelot. — La responsabilité administrative ne saurait s'abriter derrière la responsabilité judiciaire. La Chambre dira en se prononçant sur la demande d'enquête, si elle estime ou non que le gouvernement a fait son devoir. (Mouvements divers ; Agitation.)

Le Président du Conseil. — La demande d'enquête est un blâme non déguisé contre le gouvernement.

Le Préfet et le Sous-Préfet n'ont fait que se conformer à ses instructions et le gouvernement les couvre, car il estime qu'ils ont fait tout leur devoir. Les soumettre à une enquête, c'est y soumettre le gouvernement lui-même.

Le Président du Conseil repousse la demande d'enquête comme un acte de défiance.

M. Carnaud. — Si nous avons soutenu de nos votes le gouvernement de défense républicaine, c'est que nous trouvions en lui le maximum des garanties qu'on pouvait demander à un gouvernement bourgeois envers les ouvriers : mais nous voterons la demande d'enquête de M. Berthelot qui apporte une somme de garanties supérieures. (Très bien sur divers bancs à l'extrême-gauche.)

Le vote sur l'enquête

Le Président. — Je mets aux voix la demande d'enquête.

Le scrutin présente la physionomie la plus animée. Le gouvernement paraît tout d'abord assez menacé ; l'extrême-gauche est, en effet, divisée autant qu'on peut l'être ; des discussions, des altercations même s'élèvent de banc à banc. M. Beauquier, M. Constant, M Walter, sont près d'en venir aux mains. MM. Charles Bos et Simyan se livrent à une propagande effrénée pour sauver le gouvernement. De divers côtés, ils essuient des échecs. MM. Brisson, Bourgeois, jusqu'aux ministres eux-mêmes, MM. Leygues, Mougeod, paient de leur personne, déploient une activité extrême.

MM. Waldeck-Rousseau et Millerand sont très pâles ; tout dépend du centre. Celui-ci, paraît hésitant et lui-même divisé. On entoure MM. Ribot, Méline. Les avis sont partagés. M. Barthou vote contre.

Enfin, le Président annonce qu'il y a lieu à pointage.

La séance est suspendue à 4 heures 50 ; les députés se précipitent en foule dans les couloirs. Des conciliabules se tiennent pourtant, au milieu de l'hémicycle ; quelques fidèles entourent M. Millerand.

Le rejet

La séance est reprise à cinq heures 10, et le président fait connaître le résultat du pointage : Votants, 520 ; Majorité absolue, 261 ; Pour, 250 ; Contre, 270. La demande d'enquête parlementaire est repoussée. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

MM. Colliard et Cadenas. — A bas Méline !

Les ministres sont radieux et manifestent la joie de gens qui ont eu une belle frayeur.

L'ordre du jour de confiance

Le Président donne lecture des ordres du jour de MM. Simyan et Renou. Celui de M. Simyan est ainsi conçu : « La Chambre comptant sur le gouvernement pour poursuivre les responsabilités qui seront établies par l'enquête judiciaire, passe à l'ordre du jour. »

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil. — Le gouvernement n'accepte pas l'ordre du jour de M. Simyan ; quant à la demande de subsides pour les victimes, déposée par M. Pastre, le gouvernement dès le premier jour, a donné l'ordre de leur venir en aide, c'est-à-dire qu'il accepte le renvoi à la commission du budget, de la demande du crédit. Applaudissements à gauche.)

Les socialistes qui sont redevenus ministériels, applaudissent.

Le président annonce qu'il a reçu de M. Massabuau une adjonction à l'ordre du jour de M. Simyan : « et réprouve les doctrines collectivistes qui leurrent les ouvriers. (Exclamations sur les bancs socialistes.)

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

Rejet de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple ayant le droit de priorité, est repoussé par 323 voix contre 226.

Rejet de l'ordre du jour Renou

On vote ensuite sur l'ordre du jour Renou-Pastre, ainsi conçu : « La Chambre, désapprouvant toutes les mesures qui ont pour résultat de faire des victimes dans les rangs des ouvriers, envoie, aux familles éprouvées, son souvenir ému, demande la punition exemplaire des meurtriers, assure la classe ouvrière de sa sympathie, entend lui conserver entière la liberté résultant du droit de coalition, et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est repoussé par 299 voix contre 201.

Vote de l'ordre du jour Simyan

On arrive au vote de l'ordre du jour Simyan : « comptant sur le gouvernement pour etc., etc. »

Le vote a lieu dans le plus grand calme. Des socialistes votent pour. Le scrutin donne le résultat suivant : Votants, 530 ; Majorité absolue, 266 ; Pour 299 ; Contre 231.

L'adjonction Massabuau

M. Massabuau vient préciser la portée de son adjonction. Dans des discours antérieurs, dit-il, M. Waldeck-Rousseau a pris l'engagement de se retirer, une fois l'opération républicaine terminée. M. Waldeck-Rousseau reconnaissait alors qu'il existait des divergences d'opinions au sein du cabinet. Derrière lui, il y a en effet, M. Millerand qui, dans un brillant et retentissant discours, à Saint-Mandé, a résumé la doctrine collectiviste. C'est ce discours qui m'a toujours empêché de voter pour le cabinet.

M. Waldeck-Rousseau est-il toujours l'ennemi de la doctrine collectiviste ? Il semble que oui, après sa déclaration de tout à l'heure.

Le moment est venu de dissiper toute équivoque. Sur ce point, est-ce M. Waldeck-Rousseau qui a baissé pavillon devant M. Millerand ou M. Millerand qui a rallié sa politique à celle de M. Waldeck-Rousseau ? (Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.)

Le Président du Conseil. — Je m'étonne que M. Massabuau éprouve des doutes au sujet, précisément, d'actes et de paroles qu'il a approuvés. Sa motion ne soulève au surplus, qu'une question de doctrines et d'opinions philanthropiques, conclut M. Waldeck-Rousseau avec une affectation de détachement et de dédain. (Exclamations à droite et au centre.)

M. Massabuau. — Oui ou non, acceptez-vous l'addition ?

Le Président du Conseil se garde de répondre.

Le scrutin donne les chiffres suivants : Votants, 430 Majorité absolue, 216 ; Pour 273, Contre, 157. L'adjonction Massabuau est adoptée. (Applaudissements à droite et au centre.)

On crie à Millerand : Démission ! Démission !

Le ministre du Commerce, très pâle, ne bronche pas.

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE

Le Président. — Je mets aux voix l'ensemble de l'ordre du jour.

M. Rouanet. — Nous avons voté contre l'adjonction de M. Massabuau, mais, comme cette adjonction vise un but politique, bien qu'elle réprouve nos doctrines...

M. Firmin Faure. — Il y a longtemps que vous êtes assis dessus.

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Rouanet. — Oui, comme votre but n'est pas douteux, et que nous ne voulons pas faire le jeu de ceux qui menacent la République et la liberté, nous voterons, dans un intérêt politique, l'ensemble de l'ordre du jour. (Applaudissements ironiques.)

Cris au centre. — Vous êtes battus, que M. Millerand s'en aille.

L'ensemble est mis aux voix ; les socialistes sont décidément de plus en plus embarrassés de leur attitude et ils se partagent.

Le Président annonce qu'il y a lieu à pointage (Exclamations : encore !)

La séance est suspendue à six heures et est reprise à 6 heures 25.

Le Président proclame les résultats suivants : Votants, 524 ; Majorité absolue, 263 ; Pour, 285 ; Contre, 239.

L'ensemble de l'ordre du jour Simyan, avec l'adjonction Massabuau, est adoptée. (Sensation prolongée.)

La proposition Pastre tendant à ouvrir un crédit de 100.000 francs pour les victimes des évènements de Châlon, est renvoyée à la commission du budget.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

M. Fournière soutient sa proposition d'arbitrage obligatoire. En Nouvelle-Zélande, où il existe, dit-il, les grèves ont disparu au point que le gouvernement a pu interdire le droit de grâce.

L'orateur demande l'urgence.

Cris à droite et au centre. — L'avis du gouvernement ?

MM. Waldeck-Rousseau et Millerand ne bougent pas.

M. Dubief demande le renvoi à la commission du travail, saisie d'une proposition analogue.

Le renvoi est prononcé mais les socialistes insistent pour la déclaration d'urgence. (Bruit.)

M. de Lanjuinais. — Le renvoi est prononcé ; on ne peut plus voter l'urgence. (Bruit.)

Le Président met néanmoins celle-ci aux voix. Elle est déclarée par 317 contre 53.

Lundi, séance à deux heures.

La séance est levée à 7 heures 10 au milieu d'une agitation extrême.

LE ROI DE SUÈDE A LA CHAMBRE

Paris, 15 juin. — Le roi de Suède qui venait de déjeuner au ministère des Affaires étrangères, est arrivé à la Chambre à deux heures et demie. Il était accompagné dans son landau par l'amiral de Maigret et le commandant Chabaud.

Deux landaus suivaient dans lesquels se trouvaient le ministre de Suède à Paris, M. Ackermann, et la suite ordinaire du roi. De nombreux curieux étaient étagés sur l'escalier de la marquise du quai d'Orsay et l'ont respectueusement salué.

A la porte, qui conduit à l'escalier des tribunes, il a été reçu par les questeurs de la Chambre, délégués par le président de la République. Le roi était en redingote grise.

Paris, 15 juin. — Oscar II a quitté le Palais-Bourbon à 4 heures 1/4 ; les questeurs l'ont accompagné jusqu'à la porte, où de nombreux journalistes et pas mal de députés l'attendaient et l'ont salué. Le roi leur a rendu leur salut avec une parfaite bonne grâce.

SÉNAT

Séance du vendredi 15 juin 1900

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de M. Faillières.

LA REHABILITATION DE DROIT

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à modifier la loi du 5 août 1899, sur le casier judiciaire, et sur la réhabilitation de droit,

M. Berenger, rapporteur, fait connaître l'économie du projet. Il insiste, en particulier, sur l'article 4, qui vise la communication des casiers judiciaires complets dits bulletins numéro 2, à certaines autorités. Il expose les modifications proposées en ce qui concerne la non-inscription au casier judiciaire de certaines condamnations, après un délai plus ou moins long, suivant le cas, ainsi qu'après le paiement de l'amende.

La commission a également admis la prescription pour les amendes multiples, aussi bien que pour l'amende unique.

Les articles du projet sont adoptés, avec l'adjonction d'un amendement de M. Monsservin, demandant que le bulletin numéro 2 du casier judiciaire soit communiqué aux juges de paix, saisis de demandes en rectification des listes électorales. Il sera procédé à une deuxième délibération.

La frontière franco-suisse

Le Sénat adopte, après une longue discussion, un projet portant approbation d'une convention relative à la vérification et au bornage de la frontière franco-suisse, entre les monts Dalent et le lac Lément, et s'ajourne à mardi.

La séance est levée à 6 heures 35.

LA GUERRE

dans le Sud de l'Afrique

Lord Roberts, comme on sait, s'il n'a pu rétablir complètement ses communications avec Bloemfontein, a du moins donné de ses nouvelles par les dépêches que l'on connaît. Aussi les journaux anglais se déclarent très satisfaits sur le compte du généralissime.

Cet optimisme est de rigueur, mais il ne semble pas que la situation des conquérants du Transvaal soit aussi brillante qu'on le dit à Londres ; car on cherche en vain, dans les télégrammes dont il s'agit, le moindre détail précis sur l'issue du combat. Nous avons donc le droit de rester sceptiques.

Lord Roberts paraît maintenant se promettre beaucoup de la coopération future du général Buller. Il est certain que, théoriquement, ce général pourrait être d'un grand secours à son chef.

Mais dans la pratique il ne paraît pas devoir être d'ici quelques jours en mesure de prêter une aide efficace. Pour qu'il puisse reprendre ses opérations il faudra que le tunnel de Laing's-Neck ait été réparé et que le ravitaillement de la colonne soit assuré par cette voie. En outre, le général Buller devra également assurer la protection de sa ligne de ravitaillement s'il ne veut pas, lui aussi, voir les guérillas ennemis paraître sur ses derrières.

C'est là le principal danger qui menace la colonne et qui forcément paralysera ses mouvements.

AU TRANSVAAL
REDDITION DE KLERKSDORP

Lord Roberts télégraphie la dépêche suivante, communiquée vendredi après-midi à Londres :

Prétoria, 14, 10 h. 30 soir. — Klerksdorp s'est rendu le 9 courant, à un détachement envoyé par le général Hunter.

Kitchener annonce que les Boers ont attaqué ce matin de bonne heure le train employé à la reconstruction de la voie ferrée, à quelques milles au nord de Rhenoster-River.

Kitchener a envoyé des troupes montées qui ont repoussé les Boers avant que ceux-ci aient pu endommager la voie.

Une estafette envoyée de Klerksdorp annonce que le commandant Cronje, qui commandait à cet endroit, avait résolu de se rendre dès qu'il fut assuré de la reddition de Prétoria.

Son exemple a été suivi par un grand nombre de Boers du voisinage.

L'hôtel de ville de Klerksdorp serait rempli d'armes.

DEPECHE DE BULLER

Le général Buller télégraphie, de son côté, au War-Office :

« Quartier général de Laing's-Neck, 13 juin. — Nos pertes, pendant les derniers six jours, ont été d'environ 160 tués ou blessés. Les pertes des Boers s'élèvent vraisemblablement au double de ce chiffre.

» Le général Cléry a occupé Laing's-Neck sans qu'un seul coup de fusil ait été tiré. L'ennemi est en pleine retraite vers le nord. Nous occupons Volksrust et Charlestown.

» Charlestown avait été pillée. Le tunnel de Laing's-Neck et le chemin de fer ne sont que légèrement endommagés. »

DANS LE SUD DE L'ETAT LIBRE

Mazeru, 13 juin. — Les Boers ont rapproché leur campement de Ficksburg. Ils ont été prévenus que si le 15 ils ne s'étaient pas rendus, leurs fermes et toutes leurs propriétés seraient confisquées.

Le président Steijn a visité le campement boer de Brandwater qui est à trois heures de Ficksburg.

Des coups de fusil ont été tirés hier après-midi à un mille et demi de Ficksburg et on a entendu ce matin, des coups de canon dans cette direction.

LA CRISE MINISTERIELLE DU CAP

Le Cap, 14 juin. — Sir Gordon Sprigg tâche de former un ministère et s'est entretenu avec M. Schreiner afin d'obtenir l'appui de ce dernier. Dans le cas où sir Gordon Sprigg ne parviendrait pas à constituer un ministère, on croit que le gouverneur fera un nouvel effort pour décider M. Schreiner à rester au pouvoir, à défaut de quoi, M. Rose Innes sera probablement invité à former un cabinet.

Le Parlement du Cap se réunira dans une semaine, mais il sera prorogé le jour même.

AVIS AUX SOCIÉTÉS ET AUX SYNDICATS

Le *Journal de Roubaix* publie toujours *gratuitement* les CONVOCATIONS des syndicats ouvriers comme celles des syndicats patronaux, des mutualités, des sociétés de musique, etc., etc., et en général, de toute association ayant un caractère démocratique, charitable, artistique, et non commercial.

Le *Journal de Roubaix* publie aussi *gratuitement* les avis de *concours, de fêtes, de concerts*... etc... DES SOCIÉTÉS QUI LUI CONFIENT L'IMPRESSION DE LEURS AFFICHES, CIRCULAIRES, PROGRAMMES, etc..., etc.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes

UN INCENDIE DANS UNE PHARMACIE
rue d'Inkermann

Dans la soirée de vendredi, un incendie assez important a éclaté, rue d'Inkermann, à la « Pharmacie du Codex » tenue par M. V. Dupont.

Il était près de dix heures et demie, lorsque M. Dupont revenant d'une course qu'il avait faite rue Dammartin, sentit en montant l'escalier de son habitation, une odeur de fumée. Il se rendit en toute hâte au second étage. Le feu consumait les produits pharmaceutiques déposés dans une chambre et déjà entamait la charpente.

L'alarme fut aussitôt donnée par le pharmacien : l'avertisseur électrique numéro 13, installé à l'estaminet de M. Delannoy, place du Trichon, fut mis en mouvement et les cloches des paroisses sonnèrent le tocsin. Peu après, avec une rapidité remarquable, les pompiers arrivaient amenant leur matériel devant le foyer de l'incendie.

A ce moment, le feu activé par un vent violent embrasait la charpente de la maison et les flammes s'élevaient très haut dans le ciel. Deux pompes à bras furent mises en batterie dans l'atelier de construction de M. Nuyts, voisin de la pharmacie, et des tuyaux furent adaptés sur les bouches d'incendie. Montés sur des échelles, d'audacieux pompiers allèrent inonder de très près le brasier, car la pression était faible. L'eau de la Lys qu'on jetait sur la maison répandait une odeur infecte.

Les maisons voisines de la pharmacie n'ayant qu'un étage, on n'eut guère de craintes sérieuses pour elles. Toutefois, les pignons furent constamment arrosés. Losque l'on fut parvenu à obtenir de l'eau potable en adaptant un tuyau sur la bouche située en face de l'Institut Turgot, rue de Scubise, à plus de deux cents mètres du lieu de l'incendie, on eut bien vite raison du sinistre et, la pression étant très forte, on n'eut plus à avoir recours aux échelles. A onze heures et demie, tout danger était conjuré. Le feu avait détruit outre la charpente ,tout le second étage. Le premier étant inondé, on perça le plafond du magasin à deux endroits, ce qui permit l'écoulement de l'eau.

Les dégâts, tant ceux causés par l'eau que ceux causés par le feu, sont très importants. Jusqu'à présent, on n'a pu les évaluer. Il y a assurance pour l'immeuble(qui est la propriété de M. Nuyts, constructeur, ainsi que pour le mobilier et les marchandises.

Sur les lieux du sinistre, étaient accourus au premier signal : MM. Marion, commissaire central, Lecomte, Laché et Chaîne, commissaires de police, Guyon, maréchal des logis de gendarmerie et Lepan, sous-inspecteur de police.

A minuit et demi, les pompiers regagnaient leur hôtel.

3e ÉDITION
DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL)

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE
DEPECHES DE LORD ROBERTS
LE COMBAT DE DIAMONDS HILL. — LA COLONNE BADEN POWEL. — CONTRADICTIONS DE TELEGRAMMES

Londres, 15 juin. — Lord Roberts télégraphie de Prétoria, 15 juin, midi et demi :

Comme je l'ai télégraphié hier, d'un avant-poste situé à 15 milles à l'est de Prétoria, les Boers avaient évacué leurs positions pendant la nuit du 12. Ils avaient tellement fortifié leurs flancs que leur centre était affaibli.

Aussitôt que cela me parut évident, le 12, je donnai, au général Jan Hamilton l'ordre d'attaquer. Il s'avança contre Diamonds Hill, soutenu, à sa gauche, par ma brigade des gardes, ce qu'il fit avec entrain, sous un feu violent, dans un pays accidenté. Les pertes, je suis heureux de le dire, sont inférieures à cent hommes, chiffre très restreint, étant donnée la force de la position à enlever.

Diamonds Hill une fois emportée, il en résulta que les Boers, se sentant virtuellement cernés, battirent précipitamment en retraite. Ils ont été poursuivis, hier, 14, par notre infanterie montée. Hamilton a été contusionné à l'épaule par une balle d'un obus, mais cela ne l'empêche pas de continuer son service. Les seules pertes annoncées sont, jusqu'à présent, de un tué et dix-huit blessés, dont un officier.

Le général Buller annonce que les pertes, à Laing's-Neck, sont de deux tués et seize blessés, dont un officier.

Baden Powel télégraphie, le 12, à 30 milles à l'ouest de Rustenburg, qu'après le déblocquement de Mafeking, il a réparé la voie ferrée et le télégraphe et a arrêté une bande de rebelles.

De là, il est entré dans le Transvaal avec six cents hommes environ, pour recueillir les capitulations des Boers et empêcher les indigènes de se livrer au pillage. Il travaille maintenant méthodiquement dans le district de Marico, à l'ouest de Lyttenburg et de Rustemburg, au rétablissement de l'ordre et recueille les armes et des munitions.

Huit cents Boers se sont rendus et deux cent trente ont été faits prisonniers.

Le chef du district, qui s'était joint aux Boers, contre les Anglais, a été arrêté.

Les indigènes du Transvaal semblent accueillir chaleureusement Baden-Powell. Les Boers viennent en nombre le voir, pour discuter avec lui les conditions de la capitulation.

Il dit que tout le monde parle avec faveur du bon ordre et de la discipline avec lesquels les patrouilles accomplissent leur œuvre de pacification.

La première partie de ce télégramme, concernant le combat de Diamonds-Hill, est la répétition détaillée de ce combat publié hier par le War Office. Il existe pourtant une contradiction dans les deux télégrammes. Dans celui d'hier, lord Roberts annonçait que les Boers s'étaient d'abord repliés sur une position plus à l'est, puis qu'ils s'étaient retirés pendant la nuit. Aujourd'hui le généralissime prétend qu'ils ont dû s'enfuir précipitamment. Il est étonnant en ce cas, que lord Roberts ait attendu deux jours pour lancer des troupes à leur poursuite le 14.

D'autre part, le maréchal Roberts, maintient que ses pertes ne dépassent pas 100 hommes mais il se garde bien d'en ajouter le chiffre exact. C'est à peine s'il peut donner, trois jours après le combat, une vague première liste qui sera suivie probablement de plusieurs autres.

UNE CONFERENCE A PARIS EN FAVEUR DU TRANSVAAL

Paris, 15 juin. — Ce soir à neuf heures a eu lieu, dans la salle des agriculteurs, rue de Grenelle, une conférence organisée par le comité de la Jeunesse française en faveur du Transvaal.

M. le général Jacquey présidait. M. Maurice Franck nouveau conseiller municipal de Paris, a fait un chaleureux éloge du colonel de Villebois-Mareuil et parlant du colonel Marchand : « Il faut bien , s'écrie-t-il, que l'on sache que ce soldat a eu plus de mal à secouer l'apathie des hommes du gouvernement français qu'à entraîner sa poignée de héros à travers les brousses de l'Afrique. »

La conférence s'est terminée par une adresse de sympathie aux Boers.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE
LE CARACTERE DE L'INSURRECTION

Londres, 15 juin. — Une note communiquée aux journaux dit : Suivant une déclaration faite par les Japonais, 100.000 Chinois seraient partisans de l'insurrection. La plupart se trouveraient aux environs de Tien-Tsin et de Pékin. Les insurgés sont pour la plupart des vagabonds armés de lances et defaux. Les Boxers véritables sont en très petit nombre. Ils dirigent le mouvement ; leur chef s'appelle Pot. On ajoute que tant que l'insurrection conservera son caractère actuel, c'est-à-dire la guerre aux chrétiens et aux étrangers, les puissances intéressées pourront agir de concert, mais dès que la situation prendra le caractère politique, il y aura de très sérieuses complications.

LA DESTRUCTION DES MISSIONS ANGLAISES ET FRANÇAISES

Londres, 15 juin. — Les journaux du soir publient l'information suivante qui vient confirmer une dépêche précédemment envoyée : On reçoit de Shanghaï la nouvelle que les missions anglaises et françaises de Yunnam-Fou, dans la province de Yunnam, ont été incendiées et détruites par les rebelles.

Le « Globe » ajoute : « On pressent que l'Angleterre exigera une indemnité immédiate pour cet attentat ».

LE GOUVERNEMENT ET LES DOCTRINES COLLECTIVISTES

Paris, 15 juin. — Au cours de la séance de cet après midi, M. Massabuau a demandé au Gouvernement si oui ou non il acceptait la motion de réprobation des doctrines collectivistes. Le bruit a empêché d'entendre la réponse. Le compte-rendu analytique nous apprend qui a répondu : C'est M. Millerand qui s'est chargé de donner l'avis du Gouvernement, à la place du président du conseil, à qui il appartenait de l'émettre. Le Gouvernement s'en désintéresse, a répondu M. Millerand. Il ressort de cette réponse que c'est M. Millerand qui dirige en réalité la politique du Cabinet. Il ressort également, ou que M. Millerand fait bon marché de ses doctrines quand il est au pouvoir, ou qu'à ses yeux le collectivisme est bien assuré de la complicité du président du conseil et de la majorité elle-même et que le vote de la Chambre est un leurre de plus.

UN ATTENTAT ANARCHISTE CONTRE UNE ECOLE DE FRERES

Chalon-sur-Saône, 15 juin. — Un engin anarchiste a été découvert jeudi soir, dans un placard de l'école des Frères de Buxy. Un professeur de cette école voulut l'ouvrir avec la pointe d'un couteau, mais la boite étant en fer blanc et ressemblant à une boite à sardines, fit explosion, blessant grièvement aux mains le Frère de la doctrine Chrétienne. L'amputation d'une partie de la main gauche sera nécessaire. On ne connait pas l'auteur de cet attentat.

LA GREVE DES DOCKERS A LONDRES

Londres, 15 juin. — Les grèves des dockers prend une extension imprévue. Les grévistes sont maintenant au nombre de 24.000. Toutes les unions minières du pays et un grand nombre de syndicats continentaux envoient au comité de la grève des promesses d'appui financier et moral. Les ouvriers amenés ce matin de différents ports pour remplacer les grévistes, se sont joints immédiatement à eux. On a cessé de travailler à bord des paquebots de la compagnie péninsulaire orientale.

La Chambre de commerce de Londres a offert sa médiation.

UN DRAME AU SENAT ITALIEN

Rome, 15 juin .— Un huissier du Sénat, atteint subitement de folie, a assailli et blessé à la tête le marquis de Ravina et le baron di Paracco, questeurs du Sénat. Il s'est ensuite suicidé en se jetant par une fenêtre.

LA REVOLTE DES ACHANTIS
SITUATION GRAVE

Paris, 15 juin. — Le « Soir » publie la dépêche suivante, qu'il dit recevoir d'un correspondant particulier et que nous ne trouvons nulle part ailleurs :

« Londres, 15 juin. — La situation est excessivement grave à la Cote-d'Or. 10.000 Achantis et 300 Nékorenfas ont joint les Achantis rebelles. La garnison anglaise de Comassie a été battue par le général insurgé Afmanh 800 Achantis occupent Akrokari. Le gouverneur anglais a télégraphié au Colonial Office, demandant des renforts d'urgence. »

Dernières nouvelles régionales

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE. — Dans la séance de vendredi soir, M. Debierre a émis le vœu que les décrets de 1880 sur les congrégations religieuses soient appliqués et que les biens de mainmorte des congrégations dissoutes soient sécularisés au profit des œuvres d'assistance publique et de prévoyance sociale. M. Debierre a émis un second vœu, tendant à ce que les hospices, le bureau de bienfaisance et les hôpitaux soient laïcisés.

LA GREVE DES MINES DE MEURCHIN. — La grève continue aux mines de Meurchin. Aujourd'hui, 503 ouvriers sur 450 sont au travail

ANZIN. — Un coup de pied mortel. — Il y a douze jours, au cours d'une querelle survenue aux établissements Carion-Delmotte, à Anzin, Loisse Ovide, demeurant actuellement à Valenciennes, porta un coup de pied dans la poitrine d'un jeune ouvrier, Bateau Fernand, 14 ans. Quelques jours après Bateau dût s'aliter, et jeudi matin il succombait. Loisse a été arrêté.

COTONS AMERICAINS

New-York, vendredi 15 juin.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK		NEW-ORLÉANS	
	ce jour	précédente	ce jour	précédente
Juin	8.66	8.65	9.00	8.93
Juillet	8.70	8.66	9.06	8.96
Août	8.40	8.30	8.44	8.32
Septembre	7.92	7.83	7.74	7.65
Octobre	7.73	7.66	7.45	7.36
Novembre	7.60	7.53	7.36	7.27
Décembre	7.58	7.51	7.35	7.26
Janvier	7.60	7.53	7.36	7.27
Février	7.62	7.55	7.38	7.29
Mars	7.64	7.58	7.41	7.33
Avril	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
Ports des Etats-Unis	2.600 balles	900 balles
Ports de l'intérieur	1000 »	200 »